



Comité pour le Logement Autonome des Jeunes du Grand Rodez

41 rue Bêteille - 12000 RODEZ
05.65.73.16.32 – clajrodez@gmail.com

N°SIRET : 38752533000032

Bulletin d'adhésion 2017

Je soussigné(e) Mme, M. _____ (Nom-Prénom)
demeurant à _____

adhère au C.L.A.J. du Grand Rodez et m'engage à :

⇒ Donner une description fidèle du bien proposé à la location ;

⇒ Proposer un logement répondant aux conditions et normes en vigueur en vue d'une location* ;

⇒ Ne pratiquer aucune discrimination vis-à-vis des personnes souhaitant louer mon bien ** ;

⇒ Je serai tenu pour responsable en cas de contenu mensonger de l'offre de logement ;

⇒ Je m'engage à prévenir dès que le bien est loué, au plus tard dans les 48h (par téléphone ou par mail à l'association), afin qu'il soit retiré des offres ;

⇒ Je m'engage à faire visiter le logement par le CLAJ avant que l'offre puisse être communiquée et diffusée ;

⇒ J'accepte les mises en relations et les visites de logements.

J'autorise le CLAJ du Grand Rodez à diffuser sur son site www.clajrodez.org l'offre de logement (ou l'ensemble des offres me concernant) mentionnée(s) sur la (les) fiche(s) logement que j'aurais rempli.

Je prends acte du fait que les informations qui apparaîtront sur le site seront celles portées sur ma fiche d'offre de location.

⇒ Le CLAJ se réserve le droit de radier de ses offres, les logements des propriétaires n'ayant pas respecté leurs engagements.

* décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains : Un logement décent est un logement qui répond aux caractéristiques définies par l'article 1er dudit décret.

** en vertu de la loi n°89-462 du 06 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et en particulier de son article 1 : « Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de son origine, son patronyme, son apparence physique, son sexe, sa situation de famille, ses activités syndicales ou son appartenance ou sa non appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

La cotisation annuelle (janvier à décembre) du CLAJ est de 50 €.

J'ai noté que ce sont les coordonnées du CLAJ qui apparaîtront dans l'annonce et que c'est l'association qui réorientera les locataires potentiels, si elle le juge adapté et opportun.

Je m'engage à régler une participation aux frais administratifs de 70 € lorsque la location sera faite par l'intermédiaire du CLAJ (35 € pour une location de moins de 4 mois).

Fait à, le
Signature :

NB : L'association ayant été reconnue organisme d'intérêt général à caractère social, l'adhésion annuelle ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable (art. 200 du Code Général des Impôts).

La participation forfaitaire peut être, selon votre régime fiscal, déductible des revenus fonciers au titre des «rémunérations versées à un tiers pour la gestion des immeubles».

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au CLAJ du Grand Rodez. En application des articles 39 et 40 de la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au CLAJ, 41 rue Bêteille, 12000 RODEZ.